



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2024 votées et perçues par la commune de **LUCON** les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SABLES D'OLONNE
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 21 279 342 370
Référence de l'avis : 24 85 4203772 13
Contrat de prélèvement : M3 85 0095178 11
Référence unique de mandat : FR46ZZZ005002M385009517811

Numéro de propriétaire : 128 P01069 J

Département d'imposition : 850
VENDEE

Commune d'imposition : 128
LUCON

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 85035

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

- pour le paiement de votre impôt :

SIP SABLES D'OLONNE
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX

Tél : 0251217699

- pour le montant de votre impôt :

CDIF LES SABLES D'OLONNE
SECT. FONC 1ER SECTEUR
155 RUE SIMONE VEIL
CS 90373
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX

Tél : 02 51 21 76 66

* (service gratuit + coût de l'appel)

POINT THIERRY
POINT PASCALE
44 RUE DE LA CLAIRAYE
85400 LUCON

Somme à prélever

414,00 €

Montant de vos taxes foncières 1782,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 1 368,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/10/2024 :

16 septembre 2024	171,00 €	15 novembre 2024	72,00 €
15 octobre 2024	171,00 €		

Compte bancaire : FR76 1551 9390 650X XXXX XXX0 192

Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2025

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier 2025	178,00 €	16 juin 2025	178,00 €
17 février 2025	178,00 €	15 juillet 2025	178,00 €
17 mars 2025	178,00 €	18 août 2025	178,00 €
15 avril 2025	178,00 €	15 septembre 2025	178,00 €
15 mai 2025	178,00 €	15 octobre 2025	178,00 €

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse					
MCH88Q	PROP/INDIVIS	POINT THIERRY GERARD HENRI					
MCH88P	PROP/INDIVIS	AMBEZA PASCALE MARIE-THERÈSE LUCIENNE					

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	43,39 %	%	2,00 %	0,114 %	14,47 %	1,23 %	
	Taux 2024	43,39 %	%	2,00 %	0,136 %	14,47 %	1,26 %	
	Adresse	44 RUE DE LA CLAIRAYE						
	Base	2793		2793	2793	2793	2793	
	Cotisation	1212		56	4	404	35	1711
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2023	1166		54	3	389	33	
Propriétés non bâties	Cotisation 2024	1212		56	4	404	35	1711
	Variation	+3,95 %	%	+3,70 %	+33,33 %	+3,86 %	+6,06 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI
Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023							
	Cotisation 2024							
	Variation	%	%	%	%	%	%	%
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel :	
	Base collectivité						Droit fixe :	
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 417867 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		71	
					Dégrèvement Habitation principale			
					Dégrèvement JA État			
					Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 850 21 111 035 128 128 P E					Montant de votre impôt		1782	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFiP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFiP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: données-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.